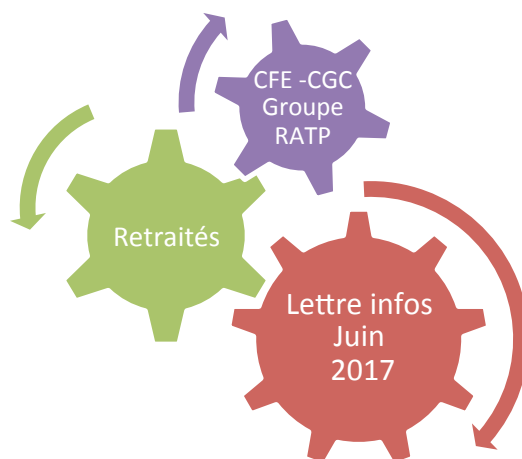




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs



Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous trouverez dans la lettre de ce mois-ci des infos sur:

- la RATP,
- le Conseil d'administration de la CCAS du 31 mai 2017,
- le Conseil d'administration de la RATP du 24 mai 2017.

Je vous souhaite de très bons séjours pour cette période d'été.

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI



QUELQUES INFOS DE LA RATP

1. Faits marquants

- **Journée Plan Stratégique sur le thème : « Marché, acteurs et fonctionnement du transport urbain dans le monde, en France et en Ile de France »**

Les leaders mondiaux du transport urbain sont des anglais mais ils sont présents sur peu de réseaux, puis viennent les français qui sont sur de nombreux réseaux. Les français sont sur un marché plus diversifié. Actuellement, la RATP répond à l'appel d'offres pour l'exploitation du réseau de tramway de Caen à la place du TVR. La RATP n'est pas la première à expérimenter le bus électrique contrairement à ce qu'on nous laisse croire. Toute la transition écologique, digitale... est un mouvement global des opérateurs mondiaux. D'autres pays sont beaucoup plus en avance que la RATP.

Le big data a été abordé. Comment gérer les flux d'informations ? La RATP veut pouvoir utiliser ses informations avant les autres. Mais ce ne sont pas les exploitants qui ont toujours l'information les premiers. En effet, par le biais des réseaux sociaux, l'information circule plus vite.

Lors de cette journée, la direction a été interpellée par notre Président sur l'appel d'offres du T9 en indiquant qu'il y avait un « vol du fonds de commerce » car pourquoi le changement de mode de transport impliquerait-il une mise en concurrence ? Philippe MARTIN a répondu que la RATP ne souhaitait pas être en conflit avec le STIF.

- **6/06/2017 : Audience commission dialogue social**

Le nombre de jours de grève par agent est en nette augmentation tandis que le nombre d'alarmes et préavis de grève diminue. Si le nombre d'alarmes sociales est plus mesuré en 2016, il ressort que les constats de désaccord sont nombreux (284). La direction s'interroge sur les critères d'éligibilité de l'alarme sociale pour éviter le préavis de grève. Le but de l'entreprise est que le taux de conflictualité soit le plus bas possible. Il y a eu environ 12 préavis de grève illimitée en 2016 (SUD/CGT/FO).

L'entreprise va lancer une expérimentation concernant la dématérialisation des relèves avec un outil léger (application pour faciliter la dépose des 051).

Un rapport d'audit sur les améliorations à mettre en place en situation de crise sera rendu fin d'année. Le directeur de SEC indique qu'il est très difficile de recruter à SEC.

Il y a actuellement des travaux avec le Ministère de l'Intérieur sur la question d'ouvrir la possibilité aux GPSR de se positionner sur des appels d'offres. Actuellement, la loi ne permet pas au GPSR d'assurer la sécurité pour un autre opérateur que la RATP. Lors de cette table ronde, le bilan de l'expérimentation sur la brigade cynophile pour la détection des colis suspect a été présenté. Elle a duré 6 mois sur le tronçon central du RER A. Une nouvelle expérimentation a lieu du 1/06 au 30/11.

Il y a actuellement une réflexion avec la SNCF sur la mutualisation des moyens sur les gares en interconnexion mais juridiquement, les possibilités doivent être examinées. Une convention entre la RATP et la Direction Générale de l'Aviation Civile est en cours afin que la certification des chiens renifleurs prenne en compte les spécificités des transports urbains ce qui n'est pas le cas actuellement puisque cette certification ne vise que l'aéroportuaire.

2. Point sur les instances RATP

- **CA :**

Un CA extraordinaire visant à désigner la ou le futur(e) PDG devrait avoir lieu première quinzaine de juillet. Un cabinet de chasseurs de tête doit examiner les candidats potentiels (a priori 18 candidats).

Vélib 2 : Le recours fait en référé par le groupement dont faisait partie la RATP a été perdu. Il y aurait un recours au fond.

Lors du dernier CA, la baisse de performance du RER B a été évoquée.

Les administrateurs ont posé la question sur la stratégie du groupe RATP dans la réponse aux appels d'offres. Depuis 2 ans, l'EPIC n'a répondu à aucun appel d'offres en IDF. Réponse faite : les réponses aux appels d'offres sont traités au cas par cas.

Il y a l'appel d'offres en cours sur la Traverse dans le 17^{ème} et 18^{ème}.

- **CRE :**

A la suite d'arrêts de la Cour de cassation, l'entreprise va modifier l'assiette de la masse salariale servant au calcul des subventions de fonctionnement des CDEP et du CRE ainsi qu'à la contribution aux activités sociales et culturelles du CRE. Les salariés mis à disposition (MAD) doivent être pris en compte chez l'employeur d'accueil si celui-ci dispose d'un CE. En conséquence la plupart des détachés « article 33 » ne seront plus pris en compte

3. Nominations /Mobilités

A compter du 24/05/2017, Marie-Anne Bacot, membre du conseil d'administration de la RATP, a été chargée d'assurer l'intérim du poste de Président-directeur général de la RATP.

A compter du 22/05/2017, Julie SADAKA ENTRINGER devient Chef de Cabinet par intérim en remplacement d'Aymeric LANG.

A compter du 1/06/2017, Florence JAVOY est nommée Secrétaire Générale de la Fondation groupe RATP.

4. La sélection d'articles issus d'urbanweb

➤ Le département BUS et Relais Colis lancent un nouveau service de proximité innovant

Depuis mercredi 17 mai, le département BUS, en collaboration avec CML et Relais Colis, lance un nouveau service de retrait de colis, en gare routière de Bobigny-Pablo Picasso et Neuilly Plaisance. Pour promouvoir ce service, 2 semaines d'animation sont prévues du 18 mai au 1er juin.

Les riverains et utilisateurs des transports en commun pourront retirer leurs colis dans des espaces dédiés au sein de ces gares routières. Né d'un partenariat entre le RATP et Relais Colis, ce nouveau service expérimental facilitera le quotidien des voyageurs.

L'objectif est de créer du lien avec nos clients en leur offrant la possibilité de venir retirer leurs achats réalisés sur internet et ainsi contribuer à dynamiser les gares routières.

Ces points relais seront animés par un agent RATP et ouverts en continu du mardi au samedi, de 7h à 20h.

➤ Un EVB nouvelle génération

Le nouvel EVB, espace de vie bus, de Curial Rosa Parks, dans le 19ème arrondissement de Paris, a été mis en service fin avril pour le personnel de conduite de la ligne 239. Il s'agit du 1er EVB nouveau concept qui sera dorénavant déployé sur le territoire parisien.

En 2014, un concours d'architectes a permis de dégager une nouvelle architecture pour les bâtiments d'exploitation indispensables au fonctionnement d'une ligne de bus.

Ce nouveau concept, imaginé par le cabinet « Explorations Architecture », répond aux fonctionnalités nécessaires d'un EVB et permet une insertion urbaine facilitée en jouant sur le coloris du barreaudage extérieur en fonction de son environnement. Ce concept a été validé à la fois en interne, mais également par les différents services administratifs.

Les deux prochains EVB de ce type actuellement en cours de réalisation sont situés avenue Hoche pour la ligne 31 et sur le terre-plein central de Gare de l'Est pour les lignes 30, 31, 32, 35, 47 et 350.

Pour mémoire, dans le cadre de l'exploitation de son réseau d'autobus, la RATP doit pouvoir disposer de

locaux situés à proximité des terminus de lignes afin que ses agents puissent :

- bénéficier d'une courte pause (se désaltérer, utiliser les commodités, etc...),
- prendre connaissance des consignes de service,
- acheter des billets vendus dans les autobus.

➤ **Le PV électronique déployé à SEM et CML ! (Re)découvrez le projet et participez à notre quizz !**

ePV, vous connaissez ? C'est le PV électronique qui équipe désormais tous les agents de contrôle CML et SEM.

Après 3 années de projet, 9 mois de déploiement et environ 5000 agents formés, les 10 sites CML/SCC et les 16 lignes SEM sont dorénavant tous équipés d'ePV.

Plus qu'un simple équipement de verbalisation, ePV est un outil innovant de contrôle et de verbalisation au service des agents et des clients, qui modernise l'image de la RATP.

Quels sont les grands atouts d'ePV ?

Pour les agents de contrôle :

- une saisie facilitée
- moins de supports à transporter
- la fin du papier et du stylo !

Pour la RATP :

- un traitement facilité des infractions et du recouvrement
- des pratiques de contrôle homogénéisées
- une image plus moderne

Pour les contrevenants :

- une meilleure lisibilité des PV et quittances
- la possibilité de régler son PV sur internet dès J+2
- plus de confiance

➤ **La RATP et le handicap**

5 millions de personnes sont en situation de handicap aujourd'hui en France. 85 % d'entre elles ne sont pas nées avec leur handicap et dans la majorité des cas, leur intégration ne nécessite pas d'aménagement de poste.

Depuis plusieurs années, la RATP mène une politique d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap et poursuit ses engagements portant sur l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et la valorisation de la diversité. Le dernier et 7e accord en vigueur, a été signé le 5 décembre 2015 par l'ensemble des organisations syndicales et la direction de l'entreprise.

La RATP, en tant qu'entreprise de service public, participe à l'action nationale pour l'intégration professionnelle et sociale des salariés en situation de Handicap mais également favorise leur maintien dans l'emploi.

➤ **La RATP accueille la cérémonie de remise des prix Ingénieuses**

Dans le cadre du programme RATP au féminin, des actions visant à promouvoir la place des femmes dans les métiers dits "techniques" sont mises en œuvre. Il s'agit pour la RATP de faire connaître la richesse et la diversité des métiers techniques et d'ingénierie dans le domaine du transport.

C'est donc tout naturellement qu'elle a répondu favorablement à la demande de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) qui recherchait un lieu pouvant accueillir la cérémonie de remise des prix Ingénieuses.

Cinq prix ont été remis à l'occasion de la cérémonie de clôture, qui se déroulerait le vendredi 19 mai dernier :

- Prix de l'école la plus mobilisée
- Prix du projet le plus original
- Prix pour l'enseignement de l'égalité femmes-hommes
- Prix de l'élève ingénieure
- Prix de la femme ingénieure

➤ **Florence Javoy, nouvelle Secrétaire Générale de la Fondation groupe RATP**

Florence Javoy a rejoint le groupe RATP le 1er juin 2017. A propos de la Fondation groupe RATP La Fondation groupe RATP s'attache à développer des liens avec les territoires où le groupe est implanté, en soutenant des projets locaux favorisant l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la culture. Forte de plus de 20 ans d'existence, de milliers de projets accompagnés avec les acteurs de terrain et de plus d'un million de bénéficiaires en France et à l'international, la Fondation témoigne de l'engagement de l'entreprise pour mettre en mouvement les projets de chaque territoire et de leurs habitants.

➤ **RATP: *short list* et pronostics**

Lundi 19 juin a été élaborée la *short list* – entre trois et cinq noms – des candidats à la présidence de la RATP. Dans la foulée, la numéro 2 de l'APE, Lucie Muniesa, et le directeur de la DGITM, François Poupard, devaient recevoir les heureux (ses) nommé(e)s. Le président de la République sera ensuite officiellement saisi de la question. A cette étape de la sélection, les choses sont moins bien fixées : Emmanuel Macron aura-t-il sous les yeux une évaluation des trois ou des quatre ou des cinq, ou bien alors un choix plus resserré en fonction des entretiens et des recommandations des ministres de l'Economie et des Transports, Luc Le Maire et Elisabeth Borne?

L'annonce de l'heureux(se) élu(e), qui planchera ensuite devant les commissions parlementaires, devrait intervenir dans la semaine du 26 juillet.

Conseil d'administration de la CCAS - 31 mai 2017

Présentation de l'arrêté des comptes au 31 mai 2017

Compte de résultat risque Maladie périmètre PUMA

2

Charges	Budget 2017	fin mars 2017	% budget	fin mars 2016	Variation 2017/2016	Produits	Budget 2017	fin mars 2017	% budget	fin mars 2016	Variation 2017/2016
PERIMETRE PUMA						PERIMETRE PUMA					
Frais de santé	270 160	66 731	24,70%	58 493	14,09%	Cotisations maladie RATP	184 473	43 142	23,39%	36 386	18,57%
Ayants-droit et retraités	105 800	26 536	25,08%	21 023	26,22%	CSG activité	100 000	29 472	29,47%	32 690	-9,84%
dont expertises		0		0		Recouvrement - Prestations en nature	600	203	33,79%	511	-60,35%
Agents actifs	30 000	8 158	27,19%	6 443	26,61%						
dont expertises		6		4							
Prestations servies par l'Espace Santé	9 360	2 124	22,69%	2 452	-13,40%						
Dotation hospitalières	92 000	24 748	26,90%	22 572	9,64%						
Subventions et participations	33 000	5 166	15,66%	6 002	-13,93%						
Coût de fonctionnement CCAS	11 700	2 813	24,04%	2 801	0,42%						
Frais de personnel	8 300	2 012	24,24%	2 132	-5,63%						
Matières et fournitures	32	2	6,13%	8	-76,88%						
Autres charges externes	1 730	370	21,37%	496	-25,41%						
Autres intermédiaires	388	103	26,50%	57	81,34%						
Coût du juridique	70	5	7,30%	4	18,28%						
Frais judiciaires	40	13	32,95%	9	47,43%						
Dotation aux amortissements	140	77	55,08%	43	81,36%						
Coût des locaux	1 000	231	23,10%	52	340,43%						
Dotation d'équilibre	3 213	3 272	101,85%	8 294	-60,54%						
Total charges périmètre PUMA	285 073	72 816	25,54%	69 587	4,64%	Total produits périmètre PUMA	285 073	72 816	25,54%	69 587	4,64%

Le risque maladie : charges périmètre PUMA

3

- **Les frais de santé** : évoluent globalement de 14,09%. Ils se composent :

- *Des frais de santé retraités et ayants droit* : + 26,22%
- *Des frais de santé actifs* : + 26,61%



Afin de calculer une dotation d'équilibre à partir des frais de santé payées au cours de l'année comme en 2016, un changement de méthode de comptabilisation a été mis en place et justifie ces fortes évolutions trimestrielles.

Si l'on transpose l'exercice 2017 sur le même périmètre comptable qu'en 2016, on constate que les retraités et ayants-droit évoluent de 2,32% et les agents actifs de 8,27%.

En K€	2016		2017		Evolution 2017/2016	
Frais de santé	Payés et réalisés en 2016	Payés en 2016 et réalisés les années précédentes	Payés et réalisés en 2017	Payés en 2017 et réalisés les années précédentes	Payés et réalisés en N	Payés en N et réalisés les années précédentes
Retraités et ayants droit	21 023	4 854	21 511	5 025	2,32%	3,52%
Montant comptabilisés en charges	21 023		26 536		26,22%	
Actifs	6 443	1 215	6 976	1 182	8,27%	-2,72%
Montant comptabilisés en charges	6 443		8 158		26,62%	

Le risque maladie : charges périmètre PUMA

4

■ Les frais de santé :

- *Des prestations servies par l'Espace Santé* : - 13,40% liée à la diminution des frais de personnel médicaux et paramédicaux.
- *Des dotations hospitalières* : + 9,64% liée à l'augmentation du montant des acomptes notifié par la CNAMTS.
- *Des participations et subventions* : la CNAMTS nous a notifié moins de participations et subventions au cours du 1^{er} trimestre 2017 d'où une diminution de - 13,93%.

Le risque maladie : charges périmètre PUMA

5

- **Les coûts de fonctionnement** : il est difficile de réaliser une analyse de ces charges au 1^{er} trimestre 2017 pour différentes raisons :
 - La mise en place dans le système des « répartitions automatiques mensuelles » (pour *les frais de personnel, les matières et fournitures, les autres charges externes et le coût du juridique*) qui permet l'éclatement des coûts de fonctionnement de la CCAS entre le risque AT/MP et le risque maladie, avec la distinction PUMA /Hors PUMA, a rencontré quelques soucis. Cela sera corrigé pour le 2^{ème} trimestre 2017.
 - *Des frais judiciaires* : en hausse de 47,43% liée à la facturation des frais d'avocat dans le cadre du recours contre tiers.
 - *Des dotations aux amortissements* : la répartition PUMA/Hors PUMA n'a pas été réalisée au cours du 1^{er} trimestre. La correction sera apportée pour les résultats du 2^{ème} trimestre.
 - *Le coût des locaux* : au 1^{er} trimestre 2016, l'imputation du coût des locaux entre le risque maladie et le risque AT/MP a été inversée ce qui justifie la hausse du coût des locaux.
 - *Des autres intermédiaires* : en hausse de 81,34%. Il s'agit des factures Médica Europe réglées en 2017. La charge à payer constatée en 2016 n'a pas été « consommée » lors du paiement de la facture de novembre ce qui explique la très forte hausse en 2017.

Le risque maladie : produits périmètre PUMA

6

- **La cotisation maladie RATP** : il s'agit de la cotisation de 10,3%, pour 2017 (10,12% en 2016), que la RATP verse à la CCAS. La très forte augmentation (+ 18,57%) s'explique par un mauvais calcul de la cotisation au 1^{er} trimestre 2016 (erreur d'assiette).
- **La CSG activité** : baisse de - 9,84% de la CSG activité perçue eu cours du premier trimestre 2017 par rapport au 1^{er} trimestre 2016.
- **Le recouvrement sur tiers – Frais de santé** : baisse de - 60,35% de recouvrement sur tiers encaissé.

Le risque maladie : la dotation d'équilibre

7

La dotation d'équilibre vient équilibrer les charges et produits du périmètre PUMA pour un montant à la charge de la CCAS pour le premier trimestre 2017 de 3 272K€.

Total charges : 69 544K€

-

Total produits : 72 816 K€

=

Dotation d'équilibre en faveur de la CNAMTS : - 3 272 K€

Vous trouverez ci-dessous l'intervention de notre administratrice Claire JEUNET MANCY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 mai 2017

Intervention de CJM sur l'arrêté des comptes 2016 de la CCAS

S'agissant des comptes 2016, je souhaite relever 2 points positifs :

- la nette amélioration de l'insuffisance de la contribution transporteur pour le risque maladie sur le périmètre hors PUMA et sur le risque AT/MP par rapport aux années précédentes,
- la baisse des frais de santé s'agissant du risque AT/MP pour la 1^{ère} fois après plusieurs années consécutives de hausse, ainsi que la baisse des prestations en espèces et les indemnités journalières.

Conformément à la loi de financement de la sécurité sociale 2016, l'arrêté des comptes 2016 de la CCAS distingue désormais les charges et produits qui relèvent :

- d'une part, du régime de droit commun (périmètre PUMA) équilibré par la dotation d'équilibre de la CNAMTS,
- et d'autre part, du régime spécial (périmètre hors PUMA) équilibré par la contribution transporteur.

Dans la mesure où la distinction entre le périmètre PUMA et hors PUMA facilite la mise en évidence des coûts du régime spécial, la tentation pourrait être forte, au nom de la performance économique et compte tenu de l'accélération de la pression budgétaire qui s'exerce sur la RATP, d'engager des actions de productivité destinées à réduire les coûts de ce régime spécial de manière drastique.

Or, dans le domaine de la santé en particulier, il me semblerait très dangereux de ne privilégier qu'une approche économique au risque de dégrader la qualité des soins dont bénéficient actuellement les agents RATP grâce au régime spécial.

Il est expressément rappelé dans le plan stratégique « Défis 2025 » que ce sont les femmes et les hommes du Groupe RATP qui sont et seront les moteurs du développement du Groupe.

J'invite donc à la plus grande vigilance quant aux actions de productivité susceptibles d'être menées concernant la CCAS (suppression de postes ou externalisation notamment), de sorte qu'elles ne conduisent en aucun cas à dégrader la qualité des soins dont bénéficient les salariés du Groupe.

Sens du vote : abstention